



Paris, le **30 JAN. 2018**

Le Ministre de l'Economie et des Finances

à

Madame la Chef du service de l'Inspection générale des finances

Monsieur le Vice-président du Conseil général de l'Economie

Objet : Évolution des missions de développement économique de l'État en région

L'organisation et les modes d'action de l'Etat doivent se transformer profondément pour mieux répondre aux attentes des Français. C'est le sens du projet gouvernemental Action publique 2022. Dans le domaine économique, les besoins des entreprises évoluent et nécessitent une agilité toujours croissante. L'action du ministère doit aussi prendre en compte le rôle renforcé confié aux régions dans l'accompagnement quotidien des entreprises. Il faut, enfin, participer au nécessaire redressement des comptes publics.

De fait, la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) a désigné la Région comme « *la collectivité territoriale responsable, sur son territoire, de la définition des orientations en matière de développement économique* ». Les crédits d'intervention économique de l'État ont été délégués à des opérateurs multiples, Bpifrance étant le plus important en ce qui concerne le soutien aux entreprises, aux côtés de Business France, de l'ANR, de l'ADEME et de la Caisse des Dépôts et Consignations. Pour leur part, les réseaux consulaires (CCI et CMA) connaissent de fortes évolutions et doivent trouver une place précise dans l'organisation territoriale.

Afin de rétablir la cohérence de l'action publique en matière de développement économique, je vous demande de mener une réflexion sur l'articulation de l'action des services déconcentrés du ministère (pôles économie, entreprises, emploi – 3E - des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi - DIRECCTE) et des opérateurs de l'État et avec celle des autres acteurs de l'accompagnement des entreprises, notamment les régions (conseils régionaux et agences de développement économique) et les réseaux consulaires. L'État doit en effet se recentrer sur des priorités rénovées, permettant de répondre aux défis industriels et économiques de demain et nécessitant une forte coordination avec les diverses politiques nationales ou européennes.

.../...

A cet égard, l'action des services déconcentrés du ministère doit se concentrer autour de quelques priorités structurantes :

- accompagnement des filières et entreprises stratégiques, exposées à la concurrence internationale ;
- soutien aux écosystèmes d'innovation à vocation européenne et mondiale ;
- actions en matière numérique, notamment couverture numérique des territoires et transformation numérique de l'économie ;
- accompagnement des restructurations d'entreprises et des investissements ayant un impact majeur.

L'intervention des services déconcentrés de l'État dans les secteurs pour lesquels le couplage entre niveaux national et local est plus faible (tourisme, artisanat, commerce) et/ou pour lesquels d'autres acteurs publics (réseaux consulaires ou conseils régionaux) sont impliqués devrait quant à elle être repensée.

Enfin, les services déconcentrés de l'État ont vocation à assurer la cohérence de l'action de l'ensemble des acteurs de l'Etat présents dans les territoires (établissements publics, opérateurs) avec les priorités définies au niveau national. Elles doivent également veiller à la complémentarité de l'action de l'Etat avec celle des Conseils régionaux.

Dans ce cadre, à partir d'un état des lieux, votre réflexion devra en particulier répondre aux interrogations suivantes :

*(i) S'agissant des missions conduites par les services déconcentrés de l'Etat et de leur articulation avec les Régions* : deux ans après la mise en place de la loi NOTRe, et à partir des premières évolutions constatées dans ce cadre, vous identifierez, dans le champ du développement économique :

- les missions et tâches qu'il apparaît stratégique que les services déconcentrés du ministère conduisent au regard des priorités rappelées ci-dessus, et en particulier celles qui ne peuvent être confiées à d'autres ;
- celles de leurs missions ou tâches qui ne se justifieraient plus ou qui, actuellement exercées de manière partagée avec d'autres acteurs (ex. : opérateurs), pourraient être entièrement confiées à ces derniers.

Vous ferez toute proposition utile en vue d'améliorer l'efficacité de l'organisation globale des services territoriaux de l'Etat en matière de développement économique, concernant notamment le rôle respectif des services préfectoraux (SGAR) et ministériels (DIRECCTE et le cas échéant autres directions régionales concernées).

Vous formulerez enfin des propositions en matière de gouvernance et de processus, à même de renforcer la bonne articulation entre l'action de l'État et celle des régions en matière de développement économique.

*(ii) S'agissant de l'articulation entre les services déconcentrés et les opérateurs de l'Etat dans les territoires* : vous examinerez la pertinence de la répartition de responsabilités actuelles entre les services déconcentrés de l'État et les opérateurs publics, y compris les réseaux consulaires. Vous formulerez, le cas échéant, des propositions en vue d'améliorer le pilotage des services déconcentrés de l'État sur les opérateurs, ainsi que la coordination et le retour d'information des opérateurs vers les services du Ministère.

Au regard de vos analyses sur les deux points précédents, vous construirez des scénarii alternatifs d'évolution de l'organisation des services territoriaux de l'Etat en matière économique, pour lesquels vous proposerez un chiffrage des moyens humains correspondants, et dont vous préciserez le cas échéant les modalités d'accompagnement.

\* \* \*

Pour conduire ces réflexions, vous réaliserez des déplacements dans plusieurs régions, représentatives de la diversité du tissu économique français, et conduirez des échanges avec les conseils régionaux, les préfetures de région et les DIRECCTE, les opérateurs. Vous pourrez vous appuyer sur l'ensemble des services du Ministère de l'Economie et des Finances. Sur demande de ceux-ci, vous rencontrerez des représentants des personnels des DIRECCTE.

Je souhaite pouvoir disposer de votre rapport sous trois mois.



Bruno LE MAIRE